

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE597

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 29, substituer aux mots :

« d'associer la performance économique, la performance sociale et la performance
environnementale »,

les mots :

« de développer l'emploi et la valeur ajoutée, de garantir un haut niveau de protection sociale, et de
répondre aux enjeux environnementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise les objectifs des politiques publiques agricoles qui ne peuvent se réduire à une définition ambiguë derrière le terme de « performance ». Il s'agit de préciser ces objectifs qui doivent porter sur le développement de l'emploi et des richesses produites, comme de l'atteinte d'un haut niveau de protection sociale pour le secteur et la réponse aux enjeux environnementaux du XXIème siècle.